



Approbation par les actionnaires de Voluntis du projet de transfert de la cotation des titres sur le marché Euronext Growth à Paris

Cambridge (Etats-Unis), Paris (France), 17 décembre 2020, 19h CET – Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce jour, les actionnaires de Voluntis (Euronext Paris, Ticker : VTX – ISIN : FR0004183960 – la « **Société** »), un leader dans le domaine des thérapies numériques, présents ou représentés ont approuvé à l'unanimité le projet de transfert de la cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris (« **Euronext Growth** ») et ont donné pouvoir au Conseil d'administration pour mener à bien la réalisation de ce transfert.

Le Conseil d'administration, qui s'est réuni ce jour consécutivement à l'assemblée générale ordinaire de la Société, a décidé la mise en œuvre de ce transfert. Sous réserve de l'accord d'Euronext, la cotation des titres de la société sur Euronext Growth s'effectuera dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

L'admission des actions Voluntis sur Euronext Growth interviendra dans un délai minimum de deux mois, sous réserve de l'accord d'Euronext.

Pour rappel, la Société avait annoncé le 28 octobre 2020 son intention de transférer la cotation de ses actions sur Euronext Growth, un marché plus approprié à sa taille.

DÉTAILS SUR LE TRANSFERT DE LA COTATION DES TITRES VOLUNTIS :

➤ Conséquences du transfert :

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société souhaite informer ses actionnaires des conséquences possibles d'un tel transfert :

- En matière d'information financière périodique :
 - Les comptes annuels (comptes sociaux et consolidés), le rapport de gestion ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sur ces comptes seraient publiés au plus tard dans les quatre mois de la clôture.
 - Les comptes semestriels et un rapport d'activité seraient publiés au plus tard dans les quatre mois de la clôture (au lieu de 3 mois actuellement) avec examen limité par les commissaires aux comptes. Ces modalités de publication des comptes semestriels prendraient effet dès les comptes semestriels au 30 juin 2021.
 - La Société a choisi, dans un objectif de transparence auprès de ses investisseurs et actionnaires, de maintenir l'application des normes IFRS.
- En termes de protection des actionnaires minoritaires :
 - Sauf dérogation, la protection des actionnaires minoritaires de la Société est assurée sur Euronext Growth par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, directement ou indirectement, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote.



- Les sociétés cotées sur Euronext Growth ne doivent communiquer au marché en termes d'évolution de l'actionariat que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), des seuils de 50% et 95% du capital ou des droits de vote.
- Toutefois, tant le droit des offres publiques que les obligations de déclaration de franchissement de seuils et les déclarations d'intention applicables aux sociétés admises à la négociation sur un marché réglementé seront maintenus pendant trois ans à compter de l'admission des actions de la Société sur Euronext Growth.
- En matière d'information permanente :
 - Euronext Growth étant un système multilatéral de négociation organisé, la Société demeurera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente du marché et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés.
 - En outre, les dirigeants (et personnes qui leur sont liées) de la Société demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations qu'ils réalisent sur les actions et titres de créance de la Société.

Enfin, la Société attire l'attention sur le fait qu'il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth une évolution de la liquidité du titre différente de la liquidité constatée depuis le début de la cotation des actions Voluntis sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

➤ Calendrier prévisionnel de l'opération¹ :

17 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des actionnaires de Voluntis, réunis en assemblée générale ordinaire, sur le transfert vers Euronext Growth. - Réunion du Conseil d'administration décidant de mettre en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire. - Demande auprès d'Euronext Paris S.A. de radiation des titres de la Société du marché réglementé d'Euronext à Paris et demande concomitante d'admission directe des titres sur Euronext Growth. - Publication du communiqué de presse relatif à la décision définitive de demande de transfert sur Euronext Growth
Au plus tôt le 17 février 2021 (en fonction du délai d'instruction d'Euronext).	<ul style="list-style-type: none"> - Radiation des titres Voluntis du marché réglementé d'Euronext à Paris et admission des titres sur Euronext Growth.

La Société sera accompagnée dans son transfert sur Euronext Growth par Gilbert Dupont en tant que Listing sponsor.

¹ Sous réserve de l'accord d'Euronext



À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : www.voluntis.com

Mnemo : VTX - ISIN : FR0004183960

Contacts

ACTUS
Relations Presse
Vivien Ferran
vferran@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 34

ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib
voluntis@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

Voluntis
Directeur Administratif et Financier
Guillaume Floch
investisseurs@voluntis.com
+33 (0)1 41 38 39 20